



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-onzième session

191 EX/41

PARIS, le 25 mars 2013
Original anglais

Point 41 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS (2008-2013)

Résumé

Le présent document fait le point de la mise en œuvre du Plan stratégique proposé par le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT) et approuvé par le Conseil exécutif à sa 180^e session.

Incidences financières et opérationnelles : pas d'impact sur les activités du PIPT prévues dans le 36 C/5 mais incidences possibles sur les orientations futures du Programme.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 28.

Contexte

1. Le Programme Information pour tous (PIPT) a été créé en 2000 pour offrir un cadre à la coopération internationale et aux partenariats avec pour objectif de « construire une société de l'information pour tous ». Un Conseil intergouvernemental composé de 26 États membres a été élu pour guider le Programme dans ses activités de planification et d'exécution.
2. Le Plan stratégique pour le PIPT (2008-2013) est le résultat d'un processus préparatoire mené par le Conseil du PIPT, qui a donné lieu à de vastes consultations avec les parties prenantes et les partenaires. Ce document a été soumis au Conseil exécutif à sa 180^e session pour examen et approbation (décision 180 EX/15).
3. À sa 20^e réunion, le Bureau du PIPT a, conformément aux orientations formulées par le Conseil à sa 7^e session, déterminé les modalités du présent examen. Le Secrétariat du PIPT a été prié de préparer un questionnaire d'enquête, en consultation avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO. Le Sous-Directeur général pour la communication et l'information, dans sa lettre en date du 4 octobre 2012, a prié les États membres de compléter et renvoyer le questionnaire avant le 15 décembre 2012 (l'Annexe I contenant le questionnaire est disponible sur le site Web du PIPT). Un rappel a été envoyé aux délégations permanentes des États membres le 29 novembre 2012, et aux commissions nationales pour l'UNESCO le 30 novembre 2012.
4. Toutes les contributions reçues par le Secrétariat ont été dûment prises en compte et les résultats de l'enquête sont présentés au Conseil exécutif pour examen.
5. Au 31 janvier 2013, le Secrétariat avait reçu 52 réponses des États membres suivants : Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Grenade, Hongrie, Islande, Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Madagascar, Mexique, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Slovaquie, Soudan, Suède, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
6. Accusant réception de la communication du Sous-Directeur général, cinq États membres (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) ont refusé de compléter le questionnaire et ont envoyé à la place une déclaration commune dans laquelle, tout en soulignant l'importance qu'ils attachaient aux domaines prioritaires du PIPT, ils se sont faits l'écho de l'opinion selon laquelle les activités du Programme faisaient double emploi avec les activités en cours du Secteur CI et les grandes orientations du SMSI dont la mise en œuvre était confiée à l'UNESCO. Selon eux, les résultats du PIPT avaient un impact limité, qui empêchait cet aspect de l'action de l'UNESCO de recueillir un soutien à l'échelle internationale. En conséquence, les perspectives de relance des activités du PIPT leur semblaient compromises et le Programme devait donc être progressivement terminé avant la fin de la période couverte par le 36 C/5. Le Canada et la Belgique ont eux aussi exprimé des vues similaires. Il a toutefois été considéré que certains éléments comme les réseaux d'experts et l'Observatoire devraient être conservés et intégrés au Programme ordinaire du Secteur CI.
7. De même, le Paraguay n'a pas rempli le questionnaire mais a indiqué qu'après une période d'inactivité, il était sur le point de reprendre les activités du PIPT.
8. L'Annexe II contenant la liste des principales activités du PIPT entreprises durant la période 2008-2013 ainsi que des principales ressources du Programme est disponible sur le site Web du PIPT.

Domaines thématiques couverts par le questionnaire

Mandat

9. Les États membres ont réaffirmé, dans leur écrasante majorité, l'importance et la pertinence de l'ensemble des domaines prioritaires du PIPT pour les efforts déployés par l'UNESCO à l'échelle mondiale en vue d'édifier des sociétés du savoir, et ont clairement exprimé leur désir de voir l'Organisation renforcer ses activités dans ces domaines.

10. Un certain nombre d'États membres ont souligné l'interdisciplinarité, la synergie et le caractère complémentaire des priorités du programme (Algérie, Bélarus, Chine, Israël, Japon, Kirghizistan, Madagascar, Nigéria, Pologne, République-Unie de Tanzanie et Slovaquie), tandis que d'autres ont cité certaines priorités qu'ils jugeaient mieux répondre à leurs besoins nationaux immédiats (L'accessibilité de l'information : Algérie, Équateur, Soudan ; La maîtrise de l'information : Soudan et Turquie). D'autre part, deux États membres se sont interrogés sur la pertinence de plusieurs priorités du programme et se sont déclarés en faveur de leur suppression (Hongrie : L'éthique de l'information ; Belgique : L'information au service du développement).

11. Tout en reconnaissant que des organismes tels que le PNUD et l'UIT menaient des activités dans des domaines couverts par le PIPT, comme l'accès à l'information, plusieurs États membres ont estimé que l'étendue du mandat du PIPT pouvait être un atout. La complémentarité entre le PIPT et le SMSI a été relevée par plusieurs États membres (Autriche, Bahreïn, Bulgarie et République-Unie de Tanzanie), de même que l'action d'organismes n'appartenant pas au système des Nations Unies, tels que le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et l'Institut international pour la communication et le développement (IICD) (République-Unie de Tanzanie).

Coopération aux niveaux national et international

12. Toutes les priorités du PIPT ont été jugées importantes pour les efforts nationaux en faveur de l'édification d'une société du savoir, plusieurs États membres citant plus particulièrement l'accès à l'information et la maîtrise de l'information. Certains États membres se sont déclarés intéressés par la possibilité que leurs experts nationaux participent au développement de la coopération internationale dans les domaines prioritaires du PIPT. La majorité des États membres ont dit avoir la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes nationaux dans ces domaines. Nombre d'entre eux ont néanmoins estimé que l'UNESCO avait un rôle important à jouer en soutenant les efforts de sensibilisation et l'élaboration de normes dans des domaines prioritaires particuliers, comme l'éthique de l'information, qui n'étaient pas encore compris dans leurs programmes d'action nationaux respectifs (Algérie, Bahreïn, Chine, Espagne, Grenade, Lettonie, Oman, Philippines, Pologne, Slovaquie et Tadjikistan), en facilitant et coordonnant la collaboration à l'échelon régional (Arabie saoudite, Bulgarie, Chine, Fédération de Russie, Nigéria et Pologne), ou en mobilisant des ressources financières et techniques (El Salvador et République-Unie de Tanzanie). Selon eux, le PIPT devrait collaborer étroitement avec les autres organes régionaux intergouvernementaux afin de renforcer les synergies et de produire un impact accru.

13. Les États membres ont indiqué en général avoir bénéficié de la part des bureaux hors Siège de niveaux de collaboration et de soutien adéquats pour la mise en œuvre des activités nationales au titre du PIPT. Environ un tiers des États membres ont fait état d'une collaboration active avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO sur le double plan de la coopération et des activités régulières au niveau national et de la facilitation de leur participation aux événements internationaux et régionaux du PIPT. Plusieurs États membres (Autriche, Bélarus, Chine, Colombie, Fédération de Russie, Grenade, Kirghizistan, Oman, Philippines, République-Unie de Tanzanie et Tadjikistan) ont eux aussi mentionné cette collaboration. Environ un cinquième des répondants n'avaient pas connaissance de telles activités de collaboration et un même nombre de pays ont indiqué n'avoir reçu aucun soutien des bureaux hors Siège. L'une des raisons avancées

pour expliquer ce défaut d'assistance était l'absence de bureau hors Siège ou de spécialiste de programme (Allemagne, Bahreïn, Canada, Équateur et Pologne).

Comités nationaux du PIPT

14. Un peu moins de la moitié des États membres ont indiqué disposer d'un Comité national du PIPT. Plusieurs États membres n'ayant pas établi un tel comité (Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Chine, El Salvador, Équateur, Kirghizistan, Lettonie, Madagascar, Oman, Portugal et Ukraine) ont toutefois confirmé l'existence de structures ou de mécanismes nationaux officiellement destinés à assurer la mise en œuvre des activités liées au PIPT. En l'absence de Comité national du PIPT ou de structure officielle, les commissions nationales pour l'UNESCO semblent jouer *de facto* un rôle dans la conduite et la coordination des activités du Programme.

15. Là où des structures du PIPT existent, il a été indiqué qu'elles participaient à la conduite d'activités telles que la préparation de publications et de bulletins d'information, l'élaboration et la mise en œuvre de projets et la contribution à la politique nationale relative à la société de l'information. Parmi les modalités du soutien apporté par ces structures à l'élaboration des politiques nationales figurent l'organisation d'événements de renforcement des capacités ou la présence à de tels événements, la recherche et la participation à des consultations sur les politiques ainsi qu'à des conférences.

Contenu du PIPT

16. De nombreux États membres ont marqué leur soutien aux activités du PIPT en faveur du multilinguisme. Une majorité a estimé que le Programme devrait appuyer l'élaboration des politiques à l'échelon national et prendre l'initiative de projets aux niveaux national, régional et international. Plusieurs États membres (Lettonie, Oman, Philippines et Pologne) se sont montrés plus prudents et ont recommandé que le PIPT, compte tenu des limitations de ressources qui lui sont imposées, s'intéresse plutôt à des initiatives axées sur la formulation de politiques, et s'efforce de collaborer à la mise en œuvre de projets en cours en offrant des conseils techniques. La République tchèque a fait part de sa volonté d'œuvrer avec le PIPT en vue de soutenir la transposition dans d'autres pays des enseignements positifs tirés des projets menés par elle au Kenya.

17. Tous les États membres ou presque ont connaissance du site Web du PIPT et du Plan stratégique pour le PIPT (2008-2013). L'enquête a toutefois révélé qu'ils étaient beaucoup moins bien informés sur des mécanismes tels que l'Observatoire sur la société de l'information, créé à la demande des États membres, et sur les nombreux documents et ressources prêts à être téléchargés sur la page d'accueil du site Web du PIPT. Les États membres semblent aussi avoir une connaissance insuffisante d'autres documents proposés par le PIPT puis adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO à ses 35^e et 36^e sessions et intégrés dans le 36 C/5 comme s'inscrivant dans le cadre de l'action de l'Organisation.

Financement

18. Au cours de la période 2008-2013, quelque 776 000 dollars des États-Unis ont été alloués au titre du Programme ordinaire au financement des réunions statutaires et des activités du PIPT. En outre, le Gouvernement chinois a versé au Compte spécial du PIPT des contributions extrabudgétaires d'un montant approximatif de 100 000 dollars, et environ 230 000 dollars provenant du solde de la contribution versée par le Gouvernement espagnol antérieurement à la période couverte par le présent rapport ont été utilisés. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a d'autre part indiqué avoir fourni un soutien financier direct de 400 000 dollars environ pour soutenir un certain nombre de conférences et d'initiatives majeures organisées en Europe de l'Est.

19. De manière générale, les États membres ont estimé que le Programme ordinaire devrait constituer la principale source de financement du PIPT, les financements extrabudgétaires ou directs de projets particuliers étant utilisés pour soutenir ses activités. La Chine a toutefois souhaité la création d'un plus grand nombre de canaux de financement, et le Nigéria s'est dit d'avis que les États membres du Conseil devraient jouer un rôle plus important dans la mobilisation de fonds. La Fédération de Russie, tout en reconnaissant le rôle des États membres, a souligné la nécessité de renforcer les apports de l'UNESCO dans le cadre du Programme ordinaire et par la mobilisation de ressources extrabudgétaires additionnelles.

20. La majorité des États membres se sont montrés peu satisfaits du niveau de financement du PIPT, et près de la moitié ont jugé que le Secrétariat du PIPT ne disposait pas d'assez de ressources pour mettre en œuvre les activités du Programme. En outre, certains États membres ont indiqué que les ressources disponibles n'étaient pas suffisantes pour mener à bien l'ensemble du programme de travail envisagé (El Salvador, Lettonie, Madagascar).

21. Le manque de financements au niveau national a été souligné comme un obstacle empêchant à la fois de mettre en œuvre les activités nationales et d'attirer des experts vers les structures nationales du PIPT. Deux États membres ont signalé que les intéressés organisaient souvent ces activités et y participaient à leurs propres frais et en fonction de leur intérêt et de leurs motivations propres (Israël, Kirghizistan).

22. Parmi les États membres qui ont répondu, cinq (Chine, Équateur, Fédération de Russie, Nigéria et Oman) se sont dits prêts à envisager de contribuer financièrement au Programme. Parmi les raisons invoquées par les États membres pour ne pas fournir de contributions figurent, entre autres, la crise économique, l'absence de Comité national du PIPT, l'existence de priorités concurrentes, etc.

Évaluation du PIPT

23. Soixante et onze pour cent des États membres qui ont répondu ont porté un jugement favorable sur le PIPT et sur ses résultats pour l'UNESCO. De plus, 67 % des États membres ont souhaité que les priorités du PIPT continuent d'être traitées de manière intégrée au sein d'un seul et même programme intergouvernemental, et 83 % se sont prononcés en faveur du maintien des axes d'action prioritaires existants. Certains États membres sont convaincus que les priorités du PIPT devraient continuer d'être abordées dans le cadre d'un programme intergouvernemental unique de manière à renforcer leur complémentarité et à continuer de contribuer au Programme ordinaire de l'UNESCO, comme l'ont souligné la Bulgarie, la Chine, l'Équateur, Israël et la Pologne. Deux États membres (Soudan et Turquie) ont estimé que le contenu des activités du PIPT devrait être déterminé en fonction des besoins nationaux ou régionaux particuliers.

24. Les États membres ont cité la capacité de créer des synergies interrégionales et de renforcer la collaboration internationale interdisciplinaire comme l'une des forces du PIPT, et ont également décrit ses réseaux d'experts et l'Observatoire du PIPT comme des atouts. Néanmoins, des États membres ont, d'autre part, considéré que l'incapacité du Programme à faire connaître largement et efficacement ses réalisations était un handicap majeur, qui limitait son aptitude à attirer des financements.

25. Les répondants se sont montrés favorables à la participation d'experts nationaux aux événements du PIPT et se sont félicités de son impact sur les initiatives nationales entreprises ultérieurement dans les différents domaines prioritaires.

26. Près de la moitié (46 %) des États membres ont considéré que le PIPT avait atteint les objectifs du Plan stratégique (2008-2013), tandis que 14 % ne partageaient pas ce point de vue. Environ un quart (27 %) ont indiqué ne pas disposer d'informations suffisantes pour se prononcer, et les États membres restants n'ont pas répondu à la question.

27. Les États membres ont également souligné leur souhait de voir les organes directeurs de l'UNESCO examiner et mettre en œuvre des moyens d'améliorer encore la situation financière et l'efficacité de ce programme intergouvernemental. Plusieurs ont à cet égard formulé un certain nombre de propositions concrètes, tendant notamment à renforcer la visibilité et la promotion du PIPT, à améliorer les réponses apportées aux besoins nationaux en renforçant les capacités des experts nationaux et des structures nationales du PIPT, et à intensifier la participation et la sensibilisation des parties prenantes, en particulier des groupes de jeunes et des organismes de la société civile qui sont directement concernés par les priorités du PIPT mais restent en dehors du dispositif intergouvernemental.

Action attendue du Conseil exécutif

28. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 180 EX/15,
2. Ayant examiné le rapport de la Directrice générale sur l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique du PIPT pour la période 2008-2013 contenu dans le document 191 EX/41,
3. Exprime ses remerciements au Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous ainsi qu'aux membres du Conseil du PIPT qui ont contribué à la préparation de cet examen ;
4. Note avec satisfaction que 52 États membres ont apporté des contributions substantielles au processus d'examen ;
5. Réitère son engagement en faveur de l'objectif mondial de l'accès universel à l'information et au savoir ;
6. Prend note des opinions exprimées par les États membres et des conclusions du processus d'examen ;
7. Invite la Directrice générale à transmettre ce rapport à la Conférence générale à sa 37^e session, accompagné des observations formulées par le Conseil au cours du débat sur ce point et des observations ou commentaires qu'elle pourrait souhaiter faire.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-onzième session

191 EX/41

Add.

PARIS, le 12 avril 2013
Original français

Point 41 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS (2008-2013)

ADDENDUM

Résumé

Ce document est un addendum au document 191 EX/41. Il contient les liens des annexes du document.

Annexe IA – Lettre circulaire :

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/ifap_strategic_plan_letter_fr.pdf

Annexe IB – Questionnaire adressé aux États membres :

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/ifap_survey_questionnaire_oct2012_fr.pdf

Annexe IIA – Ressources clés du PIPT :

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/annex2a_key_ifap_resources.pdf

Annexe IIB – Principales activités du PIPT (2008-2013) :

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/annex2b_information_ifap_review_ex191.pdf